



Nordic Trail

4^e Edition

Règlement de course

Article 0 : Le présent règlement reste soumis à validation des instances compétentes. L'organisation se réserve le droit de modifier ce dernier pour assurer la bonne tenue de la compétition.

Article 1 : Le Nordic Trail se déroulera, en course à pied, à Chapelle-des-Bois, le samedi 25 janvier 2025 sur 2 distances : 18km et 11.5km.

Article 2 : Les coureurs doivent être nés avant le 31 décembre 2007 (Catégorie U20 Junior) pour les 18 km, avant le 31 décembre 2009 (catégorie U18 cadet) pour les 11.5 km.

Il est obligatoire, pour la participation d'être détenteur :

- Soit d'un titre délivré par la FFA permettant la compétition.
 - o Licence athlé compétition
 - o Licence athlé entreprise
 - o Licence athlé Running

Attention les licences FFA santé, encadrement et découverte ne sont pas acceptées.

- Soit **pour les coureurs majeurs** d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation
Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée
- Soit **pour les coureurs mineurs** à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Article 3: Départ. Le départ sera donné en ligne à 17h00

Article 4 : Ravitaillement La course est en semi-autonomie mais des ravitaillements en liquide (chaud / froid) et solide sont prévus le long du parcours.





Nordic Trail

4^e Edition

Article 5 : Classement : Le classement est réalisé sur la base de la plus grande vitesse réalisée. Des récompenses seront remises aux 3 premiers Femmes/Hommes de chaque distance.

Article 6 : Engagement :

- Par internet sur Envolée Nordique 2025 <https://www.envoleenordique.com/>
- Sur place le jour de l'épreuve en fonction des disponibilités restantes.

Les frais d'inscription s'élèvent pour la distance de :

- 18km à 25€
- 11.5km à 20€

A noter que les frais de service à l'inscription sont à la charge de l'organisateur mais ils ne seront pas remboursés en cas de désistement ou d'annulation.

Article 7 : Parcours et balisage

Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres et des fanions réfléchissants.

Article 8 : Equipement – Matériel obligatoire

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo.

Les chaussures de type Trail sur les épreuves chronométrées sont fortement conseillées.

Une frontale en état de marche est obligatoire pour chaque participant.

Une couverture de survie est obligatoire par concurrent.

Le non-respect de cette règle peut entraîner la disqualification du participant.

Les équipements obligatoires pourront être vérifiés au départ des épreuves et à l'arrivée.

Article 9 : Disqualification:

Seront exclus les participants :

- Surpris à jeter des papiers ou tout autres déchets
- Faisant preuves d'anti-sportivité ou manque de respect aux bénévoles

Article 10 : Réclamations : elles doivent être faites par écrit et remises au comité d'organisation accompagnées de la somme de 32 €. Cette caution sera remboursée si le bien fondé de la réclamation est reconnu. Les décisions sont sans appel.

Article 11 : Annulation :

En cas de force majeure nécessitant l'annulation, un remboursement de l'inscription après retenue de 10€ + frais services sera effectué.





Nordic Trail

4^e Edition

Article 12 : Désistement : Un coureur peut se désister en informant l'organisation par e-mail à contact@envoleenordique.com :

- Sans Justificatif médical :
 - o jusqu'au Samedi 04 Janvier 2025 à 23h59, remboursement du montant de l'inscription diminué des frais de service
 - o A partir Dimanche 05 Janvier 2025 à 0h00, aucun désistement ne pourra être traité et le coureur ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.
- Avec Justificatif médical :
 - o jusqu'au Samedi 18 Janvier 2025 à 23h59, remboursement du montant de l'inscription diminué des frais de service
 - o A partir Dimanche 19 Janvier 2025 à 0h00, aucun désistement ne pourra être traité et le coureur ne pourra prétendre à un quelconque remboursement

Article 13 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve.

L'assistance médicale est assurée par des secouristes et un médecin. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours. Le concurrent qui abandonne doit informer l'organisateur à l'arrivée ou à un poste de contrôle/ravitaillement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

Article 14 : Assurance et responsabilité :

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposé(e)s et de tous les participant(e)s à l'événement. Un justificatif peut être fourni à tout(e) participant(e) qui en fait la demande.

Individuelle accident : Il est fortement conseillé aux participants de souscrire une assurance Individuelle accident couvrant ses dommages corporels dans le cadre de sa participation à l'épreuve notamment s'il n'est pas licencié à la FFA, garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente). En acceptant les conditions d'inscription, le présent règlement et prenant part aux épreuves, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un





Nordic Trail

4^e Edition

mauvais état de santé.

La responsabilité de l'organisation sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

Dommage matériel : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre les Organisateurs pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Article 15 : Droit à l'image. Les photos prises dans le cadre de la compétition pourront être utilisées par les organisateurs pour la promotion de la manifestation. En signant le règlement les participants abandonnent leurs droits sur ces photos.

Article 16 : Challenge des trails blancs du haut Doubs : Les Givrées Jurassiennes

Ce challenge sera composé de trois étapes :

- le Trail Blanc à Mouthe le 04/01/25
- Le Métabief Snow Trail à Métabief le 18/01/25
- Le Nordic Trail à Chapelle des Bois le 25/01/25.

Modalités :

Pour figurer au classement général du challenge, chaque coureur doit impérativement participer aux trois courses dans un seul des formats proposés :

- Challenge « distance courte » (environ 10 km)
- Challenge « distance longue » (environ 20km)

Il ne pourra en aucun cas (repli, blessure , ...) mixer les deux distances pour être éligible au classement.





Nordic Trail

4^e Edition

Classement / dotation :

Le classement sera mis en place sur un cumul des temps des trois épreuves dans le format choisi.

La remise des prix aura lieu à l'issue de la dernière épreuve à Chapelle des Bois, indépendamment des classements de la course mis en place par l'organisateur.

Seront récompensés :

- les trois premiers hommes au scratch sur le format « distance longue »
- les trois premières femmes au scratch sur le format « distance longue »
- les trois premiers hommes au scratch sur le format « distance courte »
- les trois premières femmes au scratch sur le format « distance courte ».

Avant le départ des deux dernières étapes, un bandeau et une chasuble seront distribués aux leader hommes et femmes du challenge sur les deux distances, afin de les différencier des autres coureurs.

